

Accessibilité aux personnes handicapées : démission du gouvernement, inacceptable !

Le Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayrault vient de faire connaître ce mercredi sa position relative à l'application de la date butoir fixée au 1^{er} janvier 2015 par la loi du 11 février 2005 concernant l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette position qui fixe un nouveau calendrier en vue d'appliquer les prescriptions contenues dans la loi est totalement inacceptable aux yeux de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

Pour Vincent Michel, son Président, il s'agit là d'une véritable démission du gouvernement qui propose aujourd'hui un calendrier imprécis et bien trop lointain.

Vincent Michel rappelle que si la loi du 11 février 2005 a précisé un certain nombre d'éléments factuels, c'est la loi d'orientation du 30 juin 1975 qui a fixé l'obligation de l'accessibilité.

Ce n'est donc pas 10 ans mais 40 ans que les divers acteurs publics et privés ont eu devant eux pour faciliter l'accessibilité du cadre bâti et non bâti aux personnes handicapées.

La Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France juge la capitulation gouvernementale inacceptable et exige qu'un délai ferme et court soit fixé afin de faire respecter les droits des personnes handicapées !

--> **Plus d'informations sur :**

www.faf.asso.fr

--> **Suivez-nous sur Facebook et Twitter**

<https://www.facebook.com/federation.aveugles.france>

https://twitter.com/FAF_Paris

Contact Presse F.A.F.

Farida Saïdi

06 48 20 96 54

f.saidi@faf.asso.fr

La FAF aujourd'hui :

Partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux, la FAF œuvre depuis près de 100 ans, pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées visuelles. Présente dans de nombreuses régions de France, elle compte 44 associations membres et sympathisantes au service de plus de 10 000 adhérents et usagers.

La FAF, c'est aussi :

- Un siège social, tête de réseau des 44 associations afin de soutenir leurs projets et de porter leurs paroles auprès des pouvoirs publics
- Une équipe de 20 salariés au service de son réseau et de ses usagers
- Un Centre de formation, FAF ACCESS FORMATION, ouvert en 2009, dispensant des formations qualifiantes dans les métiers de la locomotion, de la rééducation et de l'informatique adaptée
- Des actions innovantes en direction de la petite enfance, projet Pré-lecture, langage et représentations
- Un Service Emploi qui accompagne les personnes déficientes visuelles dans leur parcours d'insertion professionnelle, et les entreprises dans leur démarche de recrutement ou de maintien en poste des personnes déficientes visuelles.

Les autres missions de la FAF sont la défense des droits des personnes aveugles et amblyopes en France, l'aide à l'insertion des enfants en milieu ordinaire, l'accès à la culture, l'accessibilité numérique, les conseils et diagnostics en accessibilité à la voirie, au cadre bâti et aux transports, la gestion de services et d'établissements, de la petite enfance au troisième âge : SAFEP, SAAAIS, SSR-DV, SAVS, SAMSAH, EHPAD, etc.

Reconnue d'utilité publique depuis 1921, la FAF ne perçoit pas de subvention de l'Etat et est entièrement financée grâce à la générosité de ses donateurs et aussi à la solidarité d'un certain nombre de grands partenaires.

En ce début d'année, la FAF lance son nouveau calendrier et sa grande campagne de sensibilisation en faveur de l'accès à l'emploi des personnes handicapées visuelles et créé un site dédié www.embauchezunaveugle.fr

Elle lance également sa hotline informatique dédiée aux personnes déficientes visuelles utilisant les nouvelles technologies et signe une convention avec le Groupe Randstad, en présence de la ministre, qui fait de ce groupe le premier partenaire de ce projet innovant.

Le président Vincent MICHEL rappelle qu'aujourd'hui les personnes déficientes visuelles sont particulièrement exclues du monde du savoir et de la connaissance puisque moins de 5% de ce qui est édité chaque année dans notre pays est réalisé sous format adapté.

Pour soutenir nos actions, vous pouvez commander le calendrier sur le site de la FAF contre un don du montant de votre choix : <https://donner.faf.asso.fr/b?cid=5>



Le saviez-vous ?

Selon l'OMS, la **déficience visuelle sera, avec la maladie d'Alzheimer, le fléau de demain.**

Un ordinateur adapté coûte environ **15 000 euros**, un ordinateur ordinaire 1000 euros.

Seulement 3% des livres édités chaque année en France le sont **en format adapté (braille, sonore, gros caractères).**

Les enfants aveugles reçoivent leurs manuels scolaires souvent **6 mois après** les autres enfants.